



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le : 23 Février 2018

Transmise au contrôle de légalité le : 26 Février 2018

ID Télétransmission : 083-218301372-20180223-lmc131859-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 26/02/18

DÉLIBÉRATION

SEANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2018

N° 2018/55/S

Objet : Poursuite des procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Règlement Local de Publicité (RLP) en cours dans le cadre du transfert de la compétence PLU et du RLP à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Monsieur Hubert FALCO – Maire – PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Monsieur Michel BONNUS, Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Florence FEUNTEUN, Madame Marcelle GHERARDI, Madame Josée MASSI, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Laurent JEROME, Madame Martine BERARD, Madame Valérie MONDONE, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Jérôme NAVARRO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Sophie VERDERY, Madame Christine PAGANI-BEZY, Monsieur Mohamed MAHALI

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Colette GLUCK, Madame Ghislaine RUVIRA, Monsieur Michel CAMELI, Madame Jacqueline MARTIN-LOMBARD, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Guy LE BERRE, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Alain DHO, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Danielle PICCONI, Madame Elisabeth BILLET-JAUBERT, Monsieur Serge PUGET, Monsieur Albert TANGUY, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Amandine FUMEX, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, Madame Elodie ESCANDE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Benoit PELLETIER, Monsieur Christophe MORENO, Madame Sonia BENDAHBI, Monsieur Stanislas LE DU, Monsieur Stéphane LAGAYE, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Jean-Yves WAQUET, Monsieur Marc DESGORCES, Madame Laure LAVALETTE, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Hervé TOULZAC, Madame Viviane DRIQUEZ

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Jean-Claude AVERSO donne pouvoir à Madame Jacqueline MARTIN-LOMBARD, Madame Brigitte GENETELLI donne pouvoir à Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Yann GUILHEM donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Karima MATHLOUTHI donne pouvoir à Madame Sophie VERDERY, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Madame Sophie LEBEDEL-EYRIES donne pouvoir à Madame Viviane DRIQUEZ

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Guy REBEC

Cette délibération a pour objet d'organiser la poursuite de procédures lancées par la commune en matière d'urbanisme et désormais pilotées par la Métropole.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée est devenue Métropole et exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences énumérées à l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le PLU et le RLP au titre du bloc aménagement de l'espace métropolitain.

Afin de permettre à la Métropole de poursuivre les procédures qui ont été initiées par la Commune, il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de délibérer pour donner son accord à la poursuite des procédures en cours par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ces procédures concernent la modification simplifiée n° 2 du PLU, la modification n° 4 du PLU, la révision du PLU et la révision du RLP.

Pour rappel, la commune conserve l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 23 février 2018,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 21^{ème} Adjoint au Maire, adjoint délégué :
URBANISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5217-1 et suivants,

Vu la décision n° 17/03/24 du Conseil Communautaire de TPM en date du 30 mars 2017 approuvant la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/121/S en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation de la transformation de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en Métropole,

Vu le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n° 18/02/12 en date du 13 février 2018 relative à la poursuite et à l'achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ou documents en tenant lieu engagées avant le 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n° 18/02/28 en date du 13 février 2018 relative à la poursuite et à l'achèvement des procédures d'élaboration et d'évolution du Règlement Local de Publicité engagées avant le 1^{er} janvier 2018,

Vu l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/14/S en date du 21 janvier 2016 relative à la mise en application de la loi ALUR du 24 mars 2014 et de la loi Grenelle II pour le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon – Objectifs poursuivis et définition des modalités de concertation pour la révision du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/186/S en date du 23 juin 2017 relative à la mise en révision du Règlement Local de Publicité, Enseignes et Pré-enseignes,

Vu l'arrêté de prescription de la modification simplifiée n° 2 du PLU en date du 5 octobre 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/302/S relative à la modification simplifiée n° 2 du PLU – Définition des modalités de mise à disposition du dossier au public en date du 19 octobre 2017,

Vu l'arrêté de prescription de la modification n° 4 du PLU en date du 23 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie – Développement Durable – Urbanisme – Habitat – Rénovation Urbaine en date du 7 février 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires – Juridiques – Contrats Publics en date du 7 février 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord à la poursuite des procédures en cours par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, concernant le Plan Local d'Urbanisme et le Règlement Local de Publicité,
- de transmettre la présente délibération à M. le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,
M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC
ABSTENTION de Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES

SIGNE : Hubert FALCO, Maire

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon
Ancien Ministre

DADetud001

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Poursuite des procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Règlement Local de Publicité (RLP) en cours dans le cadre du transfert de la compétence PLU et du RLP à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Date de transmission de l'acte : 26/02/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 26/02/2018

Numéro de l'acte : lmc131859 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20180223-lmc131859-DE

Date de décision : 23/02/2018

Acte transmis par : Anne RODRIGUEZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme